

<u>Département</u> LOIRET
<u>Canton</u> CHALETTE SUR LOING
<u>Commune</u> AMILLY

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : Manifestation « Les Élégantes » le dimanche 28 avril 2024 :

- **Interdiction de stationner sur le parking de la Ferme du Bourg rue de la Mairie le vendredi 26 avril 2024 à 17h30 au dimanche 28 avril 2024 à 20h30,**
- **Interdiction de stationner rue de la Mairie de son angle avec le boulevard Mendes France côté pair sur une longueur de 300 mètres le dimanche 28 avril 2024 de 7h00 à 20h00.**

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 8^{ième} partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique, de circulation et du stationnement,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire le stationnement aux véhicules sur le parking de la Ferme du Bourg et rue de la Mairie de son angle avec le boulevard Mendes France côté pair sur une longueur de 300 mètres,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit à tous véhicules

- sur le parking de la Ferme du Bourg rue de la Mairie le vendredi 26 avril 2024 à 17h30 au dimanche 28 avril 2024 à 20h00,
- rue de la Mairie de son angle avec le boulevard Mendes France côté pair sur une longueur de 300 mètres le dimanche 28 avril 2024 de 7h00 à 20h00.

ARTICLE 2 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché sur place dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3 :

La signalisation sera installée par les Services Techniques de la ville d'Amilly.

ARRETE DU MAIRE

**POLI N°43/2024
(Suite)
AT/SG**

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'A.M.E,
- Secrétariat du Commissariat de Police de Montargis,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de Montargis,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'Amilly,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'Amilly,
- Le Service des Affaires générales de la Ville d'Amilly.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Amilly
Le 04 avril 2024,
Le Maire,

Gérard DUPATY



- Télétransmis au contrôle de légalité le
- Publié le 23 avril 2024.
- Notifié le 23 avril 2024 aux intéressés.